

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine  
Service Acquisitions et Recherches  
13986

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME MARIE-PIERRE CALLET /  
M. LUCIEN LIMOUSIN**

**OBJET : Cession de l'immeuble 25 Bd Clémenceau à Arles au profit de la Chambre de  
Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique patrimoniale, le Département des Bouches-du-Rhône a décidé la vente de certains de ses biens immobiliers soit sous forme d'appel à candidature, soit sous forme de vente dite « en continu », dans l'hypothèse où la première procédure serait infructueuse. Ces deux procédures ont respectivement été validées par la commission permanente du 22 novembre 2004 et du 27 janvier 2006.

Toutefois, souhaitant renforcer la dynamique de cette stratégie patrimoniale, les procédures en question ont été actualisées par une délibération de la commission permanente du 11 décembre 2015.

Ainsi, la vente de l'immeuble situé 25 boulevard Clémenceau à Arles et cadastré section BC n°128, s'inscrit dans la procédure de vente en continu.

Il s'agit d'un bâtiment à usage de bureaux d'une superficie totale de 869 m<sup>2</sup> environ élevé d'un étage sur rez-de-chaussée et sous-sol. Une cour à usage de stationnement, ainsi qu'un parking fermé sont également compris dans l'offre de vente.

Le service du Domaine consulté sur la valeur vénale du bien l'a fixée à 930 000 €

Dernièrement, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles (CCI) ayant visité ce bien, a fait part de son intérêt. En effet, cet établissement est à la recherche de locaux dans le centre ville d'Arles en vue d'y installer un hôtel d'entreprises.

Par ailleurs, la CCI propose également d'y loger le Conseil des Prud'hommes, actuellement établi rue de la République dans des locaux départementaux peu adaptés à ses missions.

Compte tenu de la qualité d'établissement public de la CCI du Pays d'Arles et de ses besoins en locaux, il est proposé de valider le principe de la cession de l'immeuble 25 Bd Clémenceau à la CCI du Pays d'Arles.

Les conditions juridiques et financières de cette transaction feront l'objet d'un rapport à une prochaine commission permanente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL